

vente de son beurre, mon honorable ami est conséquent. Je le suis également lorsque je m'oppose à la résolution dont mon honorable ami est l'auteur. Je crois à la liberté d'action. Je suis d'avis que les cultivateurs du pays, les cultivateurs laitiers comme les autres, devraient pouvoir acheter le matériel nécessaire à leur industrie sur le marché le plus avantageux possible, et qu'il ne devrait pas exister de restrictions pour le consommateur lorsqu'il s'agit d'acheter les aliments dont il a besoin pour ne pas crever de faim.

Je ne partage pas les craintes des honorables députés qui sont opposés à ce projet de loi, c'est-à-dire que cette mesure sera la cause d'ennuis sérieux pour l'industrie laitière. Notre industrie laitière a pris beaucoup d'expansion au cours des dix ou quinze dernières années, si nous tenons compte des progrès du pays, et ce n'est qu'au cours de cette période qu'on s'en est occupé pour la peine. Notre fromage est aujourd'hui en grande faveur sur les marchés de l'univers, et je suis convaincu qu'il en est de même de notre beurre. Le Danemark est peut-être le premier des pays producteurs de beurre de premier choix. Les cultivateurs danois se sont élevés à ce rang et s'y sont maintenus malgré toute la concurrence et nonobstant le fait que l'on fabriquait la margarine au Danemark et qu'on l'y importait. Lorsque le cultivateur danois peut faire ainsi, mon honorable ami prétendra-t-il que le cultivateur canadien a moins d'initiative, de talent et de ressources pour vaincre une concurrence du même genre? J'oserai dire qu'il n'en est pas ainsi.

Si mon honorable ami veut établir un commerce d'exportation du beurre de ce pays, nos cultivateurs seront obligés d'y arriver en luttant contre la concurrence que leur fera la consommation de la margarine dans tous les pays du monde. S'ils peuvent soutenir la concurrence en Grande-Bretagne, en France, aux Etats-Unis, et partout ailleurs où nous vendons du beurre canadien, ils peuvent assurément soutenir cette concurrence sur notre propre marché domestique.

Au sujet de ce projet de loi, voici ce que j'ai à suggérer, c'est qu'il importe absolument d'y insérer les dispositions voulues et de préparer des règlements afin que la margarine ne soit vendue que comme étant de la margarine et rien autre chose. Nous devons cela au public.

Encore un mot. C'est un fait bien connu que la margarine se compose de différents éléments. Par conséquent il appartient aux inspecteurs du Gouvernement de veiller à

ce qu'il n'y entre que des éléments sains. Quand on aura fait cela, quand le public se trouvera protégé de cette façon, je serai en faveur de l'importation de la margarine en Canada et de la vente de ce produit aux personnes qui désireront l'acheter. En terminant, je dirai que si je prends cette attitude c'est pour être conséquent avec moi-même, c'est pour que nos gens dont beaucoup ont à souffrir de la cherté des vivres et de l'existence en général puissent se procurer un aliment qui sera vraiment sain à un prix moindre que celui qu'il leur faudrait payer s'ils étaient obligés de se servir de beurre.

(L'amendement de M. Glass, mis aux voix, n'est pas adopté.)

La motion est adoptée et le projet de loi est lu une 2^e fois.

La séance est levée à onze heures moins dix minutes.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. EDGAR N. RHODES.

Vendredi, 10 octobre 1919.

La séance est ouverte à trois heures.

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE POUR
LE JOUR D'ACTIONS DE GRACES.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER (premier ministre intérimaire) propose:

Que lorsque la Chambre se séparera le vendredi, 10 courant, elle soit et demeure ajournée jusqu'au mardi, 14 courant.

Cette motion est adoptée.

ADOPTION D'UN RAPPORT.

L'hon. M. MACLEAN propose:

Que les conclusions du second rapport du comité spécial chargé d'examiner le projet de loi (bill n° 18) modifiant la loi du service civil de 1918, soient adoptées.

Cette motion est adoptée.

IMPRESSION DE LA CORRESPONDANCE
TOUCHANT LA REPRESENTATION DU
CANADA A LA CONFERENCE DE LA
PAIX.

L'hon. M. ROWELL (président du conseil privé): Monsieur l'Orateur, plusieurs demandes ont été adressées au département des Affaires extérieures pour des copies de la correspondance qui a eu lieu entre le premier ministre du Canada et le premier ministre de la Grande-Bretagne touchant la représentation canadienne à la conférence de la paix et aussi en ce qui re-